

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le six février à neuf heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune de LAUZES sous la présidence de Monsieur LACOMBE Robert, Président.

Nombre de délégués en exercice : Soixante-huit pour le service des ordures ménagères
Cinquante-sept pour le service assainissement non collectif

Date de convocation du comité syndical : 25 janvier 2018

Présents : LACOMBE Robert, PELATAN Isabelle (pouvoir), PUGNET Didier (pouvoir), LAVAU Annie (suppléante), VILLATE Damien, VILARD Gilles (pouvoir), TRALLERO Michel, VERDIER Christiane, FRANCOUAL Christian, MICHEE Alain, LALANDE Christian, MARTINOT Georges (suppléant), CARMEILLE Gilbert, LOUBIERES Yves, ANGAUT Anne-Marie, MAGOT Stéphane, CHAUMET Patrick, MAURY Gérard, BORIES Serge, MEDALE Aimé, PEQUIN Bernard (suppléant), POUJADE Jean-Louis, SABRAZAT Jean-Pierre (suppléant), DELPECH Jean-Claude (suppléant), BONHOMME Michel, ESTEVENON Luc, LALO Noëlle, BLANC Sébastien, BIRONNEAU Josiane (suppléante), MONTAUDIE Gisèle, DUBOIS Claude-Henri, DE TOFFOLI Patrick, MONESTIER Huguette, LAPLACE Paulette, VERGNE Olivier, DUFLOT Brigitte, RENAULT Denis, THUAUX Claude, THOMAS Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : GUITOU Jean-François (pouvoir à VILARD Gilles), FIGEAC Mireille (représentée par sa suppléante), VAYSSIERES André, DE NARDI Fabrice (pouvoir à PELATAN Isabelle), BESSOU Jacques, DUPUY Jacques, LAFON Jacquy, AUBRY Richard, KEREBEL Karine, RUSCASSIE Philippe (pouvoir à PUGNET Didier), ASTORG Gilles (représenté par son suppléant), FAVORY Jean-Michel, BORDES Bernard, MANIE André, DESROYS DU ROURE Francis, DAVID Jean-Paul (représenté par son suppléant), BETAÏLLE Marcel, BALDY Christine (représentée par son suppléant), BADOURES Béatrice, DAGNEAUX Stéphane, LAMOTHE Michel (représenté par son suppléant), COURDES René, SOUCIRAC Jean, YOUS Chérif, CHABROUX Patrice (représenté par sa suppléante), BERTRAND Julien, VAQUIE Jean-Louis, PAILLARD Arnaud, MENUET Clément, SIMON Eric, RIVIERE Sandrine, CHARBONNEAU Patrick, LASCOMBES Eric, MAURY Ernest, ENTEMEYER Ernest.

Le Président informe l'assemblée des délégués excusés et des pouvoirs donnés :

- BALDY Christine, GUITOU Jean-François, BERTRAND Julien, CHABROUX Patrice, LASCOMBES Eric, RUSCASSIE Philippe, FAVORY Jean-Michel, DE NARDI Fabrice, COURDES René, CORNIOT Chrystel (Trésorière) excusés ;
- Pouvoirs de GUITOU Jean-François à VILARD Gilles, de DE NARDI Fabrice à PELATAN Isabelle, RUSCASSIE Philippe à PUGNET Didier.

En présence de :

- Monsieur SERRES Alain : Maire de Lauzès ;
- Madame COUDERC Brigitte, Monsieur ARMAND Didier : conseillers municipaux de Lauzès ;
- Monsieur AUGIER Guy, délégué suppléant de la communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, commune de Sabadel-Lauzès ;
- Mmes BOUSQUET Elisabeth et PONS Myriam, M. PENCHENAT Régis – SYMICTOM.

Monsieur Damien VILLATE est nommé secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance.

Affichage du 09 février au 08 avril 2018

page 1/6

N° 2018-2-1 - COMPENSATION FINANCIERE DE LA PART DU SYDED DU LOT POUR L'EXERCICE 2018.

Le Président rappelle à l'assemblée que suite à la fermeture du site de la décharge de Dégagnac et dans l'attente de la construction d'un quai de transfert à Gourdon, le SYDED du Lot avait accepté d'indemniser le syndicat, sur la base de la compensation financière, le lieu de vidage étant à plus de 20 km du lieu de garage des véhicules. Pour l'année 2017, le montant était de 16 145 €.

Pour l'année 2018, Le Président a demandé une revalorisation du montant au SYDED. Cette demande a été acceptée et l'indemnisation sera réévaluée de 3%.

Le Président propose à l'assemblée d'accepter cette indemnisation.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la compensation financière pour l'année 2018 ;
- charge le Président de faire procéder au recouvrement.

MEME SEANCE

N° 2018-2-2 - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL POUR L'ANNEE 2018.

Le Président rappelle la loi du 19 février 2007 rendant obligatoire l'action sociale dans la fonction publique territoriale,

Le Président propose à l'assemblée de renouveler la subvention à l'association du personnel pour l'année 2018 afin de faire bénéficier aux agents adhérents des prestations définies par le Conseil d'Administration de l'association. Le montant est calculé dans les conditions précédemment définies à savoir 0.75% du total des dépenses 2017 des comptes 64111-64112-64118 soit un montant de 5 035 € (rappel du montant 2017 = 5 045 €).

Le Président soumet au vote cette proposition.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5 035 € à l'association du personnel du symictom du pays de Gourdon au titre de l'année 2018.

MEME SEANCE

N° 2018-2-3 – CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Président rappelle la fin du contrat aidé au 31 mars 2018 et la confirmation du non-renouvellement des aides au-delà de cette date. Le Président fait part à l'assemblée de la nécessité de pérenniser ce poste dédié à la collecte de la cité de Rocamadour.

Le Président propose la création d'un poste 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (26 heures hebdomadaires) pour un emploi de ripeur à compter du 1^{er} avril 2018.

Dans le cadre d'une réorganisation en interne afin de limiter le recours à l'embauche de contractuel pour le remplacement d'un congé de longue durée (temps non complet en lieu et place d'un temps complet) et de procéder de façon régulière au lavage et à l'entretien des containers, une réaffectation du personnel du garage est envisagée vers un poste polyvalent (collecte et entretien). Dans cet objectif, le Président propose de recourir à l'embauche d'un

mécanicien poids-lourds qualifié à compter du 1^{er} avril 2018 sur le poste créé au 1^{er} août 2016 laissé vacant.

Le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs du syndicat comme ci-dessous :

Emplois Permanents	Catégorie	Postes ouverts	Postes pourvus	Temps de travail h.
<i>Service Technique :</i>				
Technicien territorial	B	1	0	35h00
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35h00
Agent de maîtrise	C	1	1	35h00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	35h00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	11	11	35h00
Adjoint technique territorial	C	7	6	35h00
Adjoint technique territorial	C	1	0	26h00
Adjoint technique territorial	C	1	1	04h30
<i>Total service technique</i>		26	23	
<i>Service Administratif :</i>				
Attaché territorial	A	1	1	35h00
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35h00
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h00
<i>Total service administratif</i>		3	3	
Total des effectifs		29	26	

Le comité après en avoir délibéré, accepte les propositions et décide à l'unanimité :

- de créer 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (26 heures hebdomadaires) pour un emploi de ripeur à compter du 1^{er} avril 2018 ;
- d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ;
- de voter les crédits suffisants au budget primitif de l'exercice 2018.

MEME SEANCE

N° 2018-2-4 – PROPOSITION DE REPARTITION DES HEURES DES AGENTS ENTRE LE SERVICE ORDURES MENAGERES ET LE SPANC.

Le Président propose de modifier la répartition du temps de travail des agents du SPANC, comme ci-après, afin de répondre aux besoins des deux services (OM et SPANC) :

Postes	SPANC	OM
adjoint technique territorial	100%	-
adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	50%	50%
adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	-
Total technique	2.5 agents (2.58 en 2017)	-
adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} (secrétariat)	100%	-
adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (comptabilité-facturation)	40%	60%
attaché territorial (budget)	5%	95%
Total administratif	1.45 agents (1.55 en 2017)	-
Total	3.95 agents (4.13 en 2017)	-

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de modifier la répartition du temps de travail comme ci-dessus présenté ;
- charge le Président de faire procéder, en fin d'année, au remboursement des charges de personnel par le SPANC au budget général, en fonction du temps de travail effectué pour chaque service (étant entendu qu'une modification de la répartition du temps de travail pourra être effectuée en fin d'année suivant les heures réellement faites pour chaque service).

MEME SEANCE

N° 2018-2-5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018 ET REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017.

Le Président présente au comité syndical le budget primitif pour l'exercice 2018 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante, et propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 :

En section de fonctionnement :	3 889 256 €
<i>Total des dépenses réelles :</i>	<i>3 753 171 €</i>
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	<i>136 085 €</i>
<i>Total des recettes réelles :</i>	<i>3 201 862 €</i>
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	<i>0 €</i>
Reprise anticipée des résultats 2017 :	686 894 €
En section d'investissement :	1 102 634 €
<i>Total des dépenses réelles :</i>	<i>1 102 634 €</i>
<i>Total des restes à réaliser (dép.) :</i>	<i>0 €</i>
<i>Total des recettes réelles :</i>	<i>219 697 €</i>
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	<i>136 085 €</i>
Solde d'exécution 2017 anticipé :	746 852 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que présenté et la reprise anticipée des résultats 2017.

MEME SEANCE

N° 2018-2-6 - VOTE DU PRODUIT DE LA TEOM ET DU TARIF DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR L'ANNEE 2018.

Au vu du budget présenté, Le Président demande au comité syndical :

- de voter le produit attendu de la TEOM d'un montant de 2 840 348 € reversés par les communautés de communes membres (correspondant aux taux de 10.54% pour la zone rurale et de 12.81% pour la zone urbaine) ;
- de répartir le produit de la TEOM comme ci-après, selon les bases estimées. Le montant sera modifié après transmission des bases définitives par les services fiscaux.

Communautés de Communes	TEOM ESTIMEE 2018
CC du Causse de Labastide-Murat	400 227 €
CC Cazals Salviac	566 207 €
CC Cauvaldor	378 618 €

CC Quercy Bouriane zone rurale	871 209 €
CC Quercy Bouriane zone urbaine	624 087 €
TOTAL PREVISIONNEL	2 840 348,00 €

- de maintenir les tarifs de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers payée par les entreprises privées, les administrations et les municipalités.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter le produit provisoire attendu pour la TEOM soit 2 840 348 € ;
- de répartir le produit de la TEOM comme ci-après, selon les bases estimées. Le montant sera modifié après transmission des bases définitives par les services fiscaux.

Communautés de Communes	TEOM ESTIMEE 2018
CC du Causse de Labastide-Murat	400 227 €
CC Cazals Salviac	566 207 €
CC Cauvaldor	378 618 €
CC Quercy Bouriane zone rurale	871 209 €
CC Quercy Bouriane zone urbaine	624 087 €
TOTAL PREVISIONNEL	2 840 348,00 €

- de maintenir les tarifs de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers payée par les entreprises privées, les administrations et les municipalités.

Fin de la séance pour la partie déchets ménagers, les élus membres de la communauté de communes Cauvaldor ne prennent pas part aux débats, ni aux votes.

Partie assainissement non collectif.

MEME SEANCE

N° 2018-2-7 - VOTE DU BUDGET ANNEXE (SPANC) POUR L'EXERCICE 2018 ET REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017.

Le Vice-Président présente au comité syndical le budget annexe pour l'exercice 2018 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante, et propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 :

En section de fonctionnement :	185 169 €
Total des dépenses réelles :	183 794 €
Total des opérations d'ordre :	1 375 €
Total des recettes réelles :	162 956 €
Reprise anticipée des résultats 2017:	22 213 €

<u>En section d'investissement :</u>	15 023 €
Total des dépenses réelles :	15 023 €
Total des restes à réaliser (dép.) :	0 €
Total des recettes réelles :	94 €
Total des opérations d'ordre :	1 375 €
Solde d'exécution 2017 anticipé :	13 554 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que présenté et la reprise anticipée des résultats 2017.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président remercie l'assemblée et lève la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents.

A Montcléra le 09 février 2017
Le Président,

Robert LACOMBE